



29° AUTO CROSS - SPRINT CAR d'ALBAS

31 mai - 1^{er} juin 2014

Règlement Particulier

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A.S.A. du QUERCY organise les 31 mai-1^{er} juin 2014, avec le concours de l'Ecurie Valentré, une épreuve automobile nationale d'auto cross et sprint car, intitulée « 29° Auto cross-Sprint car d'ALBAS ». Cette épreuve compte pour : le Trophée National Auto cross et Sprint car - le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Midi-Pyrénées - le Challenge « CORAC » - (pilotes et commissaires) Le présent règlement a été enregistré par le C.R.S.A. sous le n°12 en date du 10 mars 2014 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° 150 en date du 15 mai 2014

1.1. Officiels

Président du Collège Commissaires Sportifs :	GALBAN Claude	1747	09 12
Membres du Collège :	BARRIÈRES Jacques	5349	09 08
	BOUCHET Armand	5222	09 12
Secrétaire :	MITRAC Danièle	6151	11 01
Directeur de Course :	RAINAUD Christian	6150	11 01
Directeurs de Course Adjoint :	DELORME Jean-Marie	9708	10 15
Adjoint à Direction de Course :	CENTIMES Gérard	31211	09 10
	FAVAREL Philippe	25960	09 12
Commissaires Techniques : (responsable)	ROQUES Jean-Pierre	178808	17 14
	MOMMAYOU André	12924	09 03
	VANARA Roger	114975	09 15
<small>Auparavant contrôles préliminaires CORAC</small>			
Commissaire Sportif Relation Concurrents :	CHOUIDEN Yves	41554	09 15
Chronomètres : (responsable)	GAASCH Josselin	215786	04 16
	GALBAN Françoise	1749	09 12
	TRIBOUT Isabelle	208168	09 12
Responsable mise en place moyens de secours et remise en état du terrain :	REILHÉ Michel	11458	09 08
Médecin chef :	DEBREUX Thierry		
Responsable Service Presse et Sécurité :	REILHÉ Michel	11458	09 08

L'organisateur administratif est : A.S.A. du Quercy. L'organisateur technique est : Ecurie Valentré.

1. 2. Horaires

Parution du règlement :	lundi 24 mars 2014
Clôture des engagements :	lundi 26 mai 2014 à minuit
Publication de la liste des engagés :	sam.31 mai à 7 h30 : tableau d'affichage sur terrain
Date de l'épreuve et lieu :	31 mai-1 ^{er} juin 2014 : circuit d'Al bas-Bélaye (46)
Vérifications :	sam.31 mai de 8 h à 11h45: emplacement sur terrain
1° Réunion Collège des Commissaires Sportifs :	sam edi 31 mai à 9 h : caravane du collège
Briefing écrit :	samedi 31 mai : distribué lors des vérifications.
Briefing oral :	samedi 31 mai 15 mn après 1 ^{er} séance d'essais
Horaire des essais chronométrés :	samedi 31 mai de 14 h à 16 h
Horaire de la course :	sam.31 mai 16h15 à 19 h, dim.1 ^{er} juin 8h à 18h30
Affichage des résultats provisoires :	dimanche 1er juin : 15 minutes après la dernière finale
Remise des prix :	dimanche 1er juin à 19 h, sur le terrain face au podium

Selon réglementation, si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à 120, le meeting pourra débiter le samedi à 14 h : les horaires ci-dessus tiennent compte de ce cas.

1. 3. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 31 mai 2014 de 8 h à 11 h 45 à l'emplacement réservé à cet effet. Il n'y aura pas de convocation individuelle, il appartient à chaque pilote de prendre note impérativement des horaires ci-après, et contacter si besoin avant le jeudi 29 mai l'organisateur par téléphone au : 05 65 35 58 02 , ou 06 71 46 74 19 .

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| - Junior Sprint : 8 h 00 à 8 h 25 | - Maxi Tourisme : 10 h 05 à 10 h 30 |
| - Tourisme Cup : 8 h 25 à 8 h 50 | - Super Sprint : 10 h 30 à 11 h 05 |
| - Sprint Girls : 8 h 50 à 9 h 15 | - Buggy 1600 : 11 h 05 à 11 h 20 |
| - Buggy Cup : 9 h 15 à 9 h 40 | - Super Buggy : 11 h 20 à 11 h 45 |
| - Maxi Sprint : 9 h 40 à 10 h 05 | |

Si une modification de ces horaires s'avérait nécessaire en raison du nombre d'engagés, les concurrents seraient prévenus par l'organisateur.

ARTICLE 2. ASSURANCES Conforme au règlement standard

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES (Voir réglementation générale)

3. 1. Engagements

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante : Ecurie Valentré - Ginette Piris
17 rue de la République – 46000 CAHORS ou Mail : asa.quercy@wanadoo.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **26 mai 2014 à minuit**. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement (ordre : Ecurie Valentré). Ils sont fixés pour toutes les divisions à :

- **95 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- **190 €** sans la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant l'épreuve le nombre des engagés est inférieur à 60 l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3. 2. Equipages

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes, à l'exception de la division Sprint Girls.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les pilotes des divisions Super Sprint, Maxi Sprint, Junior Sprint, Sprint Girls, titulaires d'un Titre de Participation seront admis : prévenir ASA du Quercy 15 jours avant l'épreuve afin de les commander.

ASA du QUERCY : asa.quercy@wanadoo.fr - 05 65 35 58 02 - 06 71 46 74 19

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4. 1. Voitures admises

Divisions admises conformément à la réglementation F.F.S.A.

Buggy 1600 et Super Buggy : définition conforme à l'article 279 a de la réglementation FIA

4.1.1 Concurrents admis : selon réglementation générale F.F.S.A.

4.3. Transpondeurs

Voir réglementation générale de la discipline (transpondeur reconnu par la F.F.S.A.)

4. 4. Numéros

Voir réglementation générale de la discipline. Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

La publicité sera publiée par un communiqué de l'organisation, qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le circuit de Belaye-Albas. Il est long de 995 mètres, et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. en date du 28-04-2011 sous le numéro 46 09 11 0187 A Nat 995.

L'accès au circuit se fait depuis les villages d'Albas et de Sauzet , dans le Lot (46) en suivant le fléchage, ou Point GPS : - N : 44° 27' 49" - E : 1° 13' 12"

6. 6 Parc Fermé final

Selon règlement spécifique de la discipline : régime du parc fermé pour toutes les voitures, à l'arrivée de la course, dès le baisser du drapeau, et elles restent en régime parc fermé sous chacune des structures des pilotes.

6. 7. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage sera situé à côté du podium, face au parc concurrents. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6. 8. Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à côté du podium ou à la pré grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06 71 46 74 19 -- 06 72 29 25 27 --

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7. 1. Essais

7.1.1. Essais libres : néant

7.1.2. Essais chronométrés: sam.31 mai 14 h à 16 h, deux séances par division de 4 tours chacune, dont 3 chronométrés. Une séance par ordre croissant des numéros, puis une par ordre décroissant.

7. 2. Briefing

Briefing écrit distribué lors des vérifications; briefing oral du Directeur de Course, à côté du podium , le samedi 31 mai, 15 minutes après la première séance d'essais.

7. 3. Course

Manches qualificatives : sam.31 mai après essais chronos à 16 h 15 et dim. 1er juin à 8 h, sur 5 tours
Finales : dimanche 1er juin à la suite des manches, à 16 h 30 sur 7 tours

7.3.1. La pole position est fixée à droite.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale Auto cross et Sprint car. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10. 2. Prix en espèces

Il n'y aura pas de prix en espèces, mais des lots ou des récompenses pour chaque division, jusqu'au 6^{ème} (ou jusqu'au 5^{ème}, si le nombre d'engagés dans la division est inférieur ou égal à 8).

Pas de chèque, répartition des lots, selon convenance de l'Organisateur Technique.

10. 3. Coupes

Une coupe sera offerte à chaque participant des finales.

10. 4. Remise des prix

La remise des prix aura lieu sur le terrain face au podium à 19 h, récompense également pour tous les officiels de l'épreuve.

ARTICLE 11. DIVERS

Parc concurrents : les remorques vides seront garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération afin de ne pas gêner les riverains situés en fin de réseau de la SAUR.

Voies communales : respecter le stationnement le long de ces voies, ne pas y circuler avec les voitures de course.

Bruits nocturnes : à éviter pour la tranquillité des riverains.

Le règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale F.F.S.A.

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale, et à la réglementation générale de la discipline.

